

Avril 2006

Impôt sur le revenu

À partir du 9 avril 2026, vous pouvez vérifier et compléter en ligne votre déclaration de revenus 2025. La date limite pour compléter votre déclaration varie selon les départements.

Vous pouvez dès à présent utiliser le simulateur officiel de calcul de l'impôt 2026 sur les revenus 2025 pour obtenir une indication sur le montant de votre impôt. Il existe un simulateur [simplifié](#) ou [complet](#) selon votre situation.

Revalorisation des aides sociales

Au 1^{er} avril, certaines prestations et allocations sociales sont revalorisées à 0,8 %. Sont concernés :

- le revenu de solidarité active (RSA) qui passe à 651,69 euros par mois,
- l'allocation aux adultes handicapés (AAH) qui passe à 1 041,59 euros par mois,
- l'aide personnalisée au logement (APL), dont le montant varie selon la situation des ménages,
- les allocations familiales, dont les montants varient selon la situation des ménages.

Le portail mesdroitssociaux.gouv.fr vous permet d'évaluer votre éligibilité à plus d'une cinquantaine d'aides nationales et locales.

Envoi des chèques énergie

La campagne d'envoi des chèques énergie 2026 débute au 1^{er} avril 2026. Si vous êtes éligible au dispositif, vous recevrez automatiquement votre chèque énergie.

Par ailleurs, si vous êtes un bénéficiaire potentiel mais que vous ne recevez pas de chèque énergie automatiquement, vous recevrez un courriel, un SMS et/ou un courrier postal pour vous informer de cette aide possible.

Aide au permis de conduire

À compter du 1^{er} avril 2026, l'aide au permis B attribuée par France Travail est supprimée. L'objectif est de privilégier la mobilisation du compte personnel de formation (CPF), le cas échéant abondé par France Travail.

Nouveaux taux d'usure

Les nouveaux taux d'usure entreront en vigueur au 1^{er} avril. Les taux d'usure pour un crédit immobilier sont désormais de :

- 4 % pour un prêt à taux fixe d'une durée inférieure à 10 ans,
- 4,48 % pour un prêt à taux fixe d'une durée comprise entre 10 et 20 ans,
- 5,19 % pour un prêt à taux fixe d'une durée de 20 ans et plus,
- 5 % pour un prêt à taux variable,
- 6,2 % pour un prêt-relais.